



Personnel de la Ville / CCAS / Agglomération Grand-Châtellerault

C'est quand qu'tu vas nous mettre des paillettes dans notre «TAF», Jean-Pierre ?

Négociations : le torchon brûle, il est temps de se mobiliser !

Le Maire-Président fait la sourde oreille et les élus ont balayé d'un revers de main les propositions de l'intersyndicale. Ils restent sur leurs positions de 0/3 et 5 jours de sujétions particulières et ne veulent toujours pas entendre nos revendications légitimes sur la pénibilité. Ainsi, suivant les propositions **fermes** de la direction, 419 agents n'auraient toujours rien. Or, si la pénibilité était effectivement prise en compte, tous les agents sans exception pourraient bénéficier de 3 jours au minimum.

Aussi, deux points d'attention à retenir :

⚠ Le choix des cycles de travail ne seront pas libre pour tous → selon le communiqué de la direction aux agents, « *les cycles proposés aux agents seront déterminés en fonction des besoins de chaque service* ».

⚠ Les cycles avec RTT ne compensent nullement nos jours perdus, ils permettent uniquement d'octroyer un aménagement du temps de travail en faisant plus de 35 heures hebdomadaires.

Face à la crispation des élus, passons aux actes et prenons au mot les différentes déclarations du maire dans la presse, qui estime que nous ne travaillons que 32 heures par semaine ! ... Montrons-leur la différence !

Semaine à 32 heures pour tous à compter du 8 mars 2021 !!

En pratique : ECRAN NOIR/TELEPHONE MUET, une heure par jour.

📅 A vos agendas (préavis de grève) ! Quelques dates à retenir :

- Lundi 8 mars de 10h à 11h → Ecran noir/téléphone muet... puis, à 11h, rassemblement devant la mairie
- Mardi 9 mars de 10h à 11h → Ecran noir/téléphone muet
- Mercredi 10 mars de 10h à 11h → Ecran noir/téléphone muet
- Jeudi 11 mars dès 7h → Rassemblement devant le CTM* puis trajet solidaire* pour rejoindre nos collègues du CCAS, de la patinoire, de l'Angelarde, de la piscine et de la mairie - Entrée en négociations pour l'intersyndicale

☑ ENSEMBLE, mobilisons-nous en diverses actions selon les services !!!

* Port du masque, respect des gestes barrières et maintien des règles de distanciation OBLIGATOIRES.